



 **occitanie**
Biodiversité
Agence régionale

Résultat de l'enquête régionale Occitanie

Etat des lieux de l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification



Des hypothèses de travail confirmées, qui posent la situation en Occitanie



Les compétences naturalistes sont peu mobilisées
78% ont fait appel à des compétences généralistes
28% ont mobilisé les experts naturalistes locaux
dans les débats avec les élus.



Les niveaux de pression des inventaires naturalistes
sont très faibles voire inexistant
20% ont réalisé des inventaires naturalistes partiels.



Les moyens financiers alloués sont insuffisants
pour répondre aux attentes sur la biodiversité
26% ont un budget dédié à la biodiversité.



La comparaison des zones ouvertes à l'urbanisation
au regard de la biodiversité est peu mise en œuvre
pour justifier les choix retenus
82% ne présentent pas explicitement les enjeux
de biodiversité dans leur comparaison de scénarios.



Les porteurs de projets connaissent mal les ressources
disponibles sur le sujet de la biodiversité
Seulement 12% considèrent le SRCE comme
une ressource.



Les mesures Eviter, Réduire, Compenser (ERC) ne sont
pas clairement identifiées à l'échelle de la planification
73% ont des difficultés pour définir clairement
les mesures E, R et C.

L'artificialisation et la fragmentation de l'espace étant une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité (source IPBES/SrB Occitanie), l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie souhaite accompagner les acteurs de l'aménagement dans une amélioration de leurs pratiques en faveur de la biodiversité.

Plusieurs échelles d'actions ont été identifiées pour réaliser cet accompagnement : les territoires, les quartiers et les bâtiments.

L'échelle du territoire étant considérée comme la plus intégratrice et impactante, un travail d'enquête auprès des structures porteuses de **Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT)** et **Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi)** a été mené tout au long de l'année 2020 pour « **dresser un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification** ».

Cette action s'inscrit dans le cadre du défi n°1 de la Stratégie régionale de la Biodiversité portée par la Région Occitanie : **Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040**, avec une cible collective de **non perte nette de biodiversité** sur le même pas de temps.



Quelques éléments de méthode



Une cible initiale : les SCoT et les PLU-i en vigueur en Occitanie

Un panel représentatif de la diversité du territoire régional

Panel représentatif également pour les SCoT d'Occitanie avec 21 SCoT ayant répondu à l'enquête- 44 % du panel sollicité.

Mais une faible représentation des PLUi : Trop peu de PLUi pour tirer des conclusions sur l'ensemble du territoire (4 PLUi)

Des entretiens semi directifs ou questionnaires en ligne réalisés entre avril et juillet 2020.

Une analyse bibliographique des documents de SCoT et des avis MRAe associés.

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement :
L'ensemble des porteurs de SCoT et de PLU-i d'Occitanie qui ont eu l'amabilité de se prêter à cet exercice malgré la densité d'informations qui leur étaient demandées.

Les membres du Comité de suivi qui a aidé à la construction et la mise en œuvre de cette étude :
Romain Artero, AURCA/ Yvain Benzenet, OFB/ Charlotte Bigard, CEFÉ-CNRS/ Anne-Lise Bonin, UPGE/ Geneviève Bretagne, AUAT/ Emmanuelle Brisson, Région Occitanie/ Alexandre Cluchier, UPGE/ Sébastien Guibert, Région Occitanie/ Didier Soustelle, DREAL Occitanie/ Laura Sovet, Région Occitanie/ Claudine Tardy, AUDRNA / Sylvie Vanpeene, INRAe.



Les moyens humains mobilisés

Le manque de connaissances internes en écologie au sein des structures porteuses de SCoT peut potentiellement avoir des conséquences négatives sur les choix des bureaux d'études et experts spécifiques au sujet « biodiversité ».

De manière générale les compétences en écologie sont très peu présentes au sein des structures (16%) ce qui entraîne une externalisation importante de ce sujet (78%). Pour la plupart d'entre elles, cette mission est confiée à des bureaux d'études non spécialisés en écologie (78%).

Des experts locaux sont systématiquement mobilisés (92%) sur la problématique « biodiversité », cependant il existe un décalage d'appréciation sur les compétences des personnes sollicitées : Seule la moitié des structures citées comme « des experts de la biodiversité » sont réellement des spécialistes du sujet.

Les experts naturalistes sont rarement mobilisés (28%) dans les étapes de construction avec les élus.

Une faiblesse des moyens humains dédiés à la gestion des données cartographiques peut avoir un impact sur la capacité à demander, suivre voire réaliser des traitements complexes (ex : modélisation des trames vertes bleues et noires - TVBN).

Une part non négligeable des structures (36%) ne disposent ni d'un poste géomaticien/cartographe, ni d'une personne ayant des compétences en SIG au sein de l'équipe.

Les moyens techniques

Des données publiques non exploitées, ou trop imprécises, qui impactent la qualité de l'état initial et limitent les capacités de projection, l'évaluation des incidences sur la biodiversité, la justification des choix et la mise en œuvre de la séquence ERC.

Les données publiques d'occupation du sol sont largement utilisées (74%) pour réaliser l'état initial et/ou identifier les TVBN. La qualité de ces supports est jugée comme satisfaisante par les répondants (68%) alors que la précision spatiale ou le nombre des postes s'avèrent insuffisants pour des exercices de modélisation. Les structures qui développent leurs propres outils s'affranchissent de ces défauts.

Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) d'Occitanie n'est pas utilisé ou inconnu des structures (87%). La majorité des structures ne disposent pas de bases de données naturalistes internes (83%).

Les guides méthodologiques représentent l'outil le plus utilisé pour un appui technique, mais ne répond pas un besoin exprimé d'accompagnement personnalisé (96%). Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), ne sont pas appréhendés comme des outils de travail.



Les moyens financiers

Les enveloppes financières affichées sont très certainement insuffisantes pour traiter, de manière précise et qualitative, le sujet de la biodiversité.

Le budget moyen global alloué à l'élaboration des documents de planification est de 333 000€ TTC (de 140 000€ HT à 647 000€ HT). Parmi ce budget, peu de structures ont un montant dédié au volet biodiversité (26%) ; il est alors en moyenne de 50 000€ TTC.

Le traitement de la Trame Verte, Bleue, Noire (TVBN)

Une élaboration des TVBN encore perfectible.

Une représentation des trames plus détaillée sur le volet « bleue ». Des insuffisances de représentation des obstacles et zones à restaurer sur le volet « vert », qui peuvent freiner la réalisation de travaux concrets de restauration. Des prémices de réalisations de trames « noires », sujet de développement majeur dans les années à venir.

Le sujet TVB est traité par l'ensemble des structures interrogées avec une précision des informations plus marquée sur la trame bleue. La moitié des structures a caractérisé le sujet de la fragmentation (48%). En revanche, les secteurs à restaurer sont identifiés pour une minorité d'entre elles (24%). Le sujet de la « trame noire » reste encore peu abordé (24%).

Quant à l'échelle de retranscription de la TVBN, la plus utilisée est celle du 1/25 000ème.

Une utilisation non généralisée de méthodes de modélisation avec des outils spécialisés combinant des données d'entrée « spatiales » et « espèces » est certainement liée au manque de connaissances internes en écologie.

L'élaboration des TVBN est majoritairement externalisée (83%) et la méthode utilisée mal appréhendée par les porteurs des documents d'urbanisme interrogés. L'analyse paysagère constitue le moyen le plus utilisé et la modélisation, via des logiciels spécialisés, reste anecdotique. Les données d'entrée exploitées sont majoritairement spatiales (63%), les données liées aux espèces sont à contrario, très peu utilisées (20%).



L'intégration du volet « espèces »

Un sujet très largement mis de côté par les structures qui peut poser problème dans les choix d'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs, notamment au regard de la réglementation sur les espèces protégées.

Les structures déclarent avoir traité ce volet dans la majorité des cas (64%) via l'analyse des zonages réglementaires (36%) ou des inventaires de terrains partiels (28%). Pour ces derniers, la grande majorité des structures (81%) n'ont pas identifié préalablement de « zones blanches ». Aucune structure n'a réalisé d'inventaire sur une année complète.

Les structures considèrent que le traitement de ce sujet n'est pas adapté à l'échelle des SCoT. Le manque de moyens humains, techniques et financiers constituent les principales raisons de l'absence de réalisation d'inventaires détaillés.

L'évaluation environnementale

Un exercice qui n'est pas maîtrisé par la majorité des structures, ce qui fragilise les choix d'ouverture à l'urbanisation et ignore les impacts possibles sur la biodiversité. Constat d'un écart important entre la perception de bon traitement du sujet par les structures et la réalité de mise en œuvre dans les documents.

La plupart des structures interrogées (80%) considèrent avoir intégré les enjeux de biodiversité dans leurs choix d'ouverture à l'urbanisation. Une petite majorité (56%) déclare avoir recherché des solutions alternatives de moindre incidence, quand un tiers des structures (32%) ne se sentent pas concernées par cet exercice. A contrario, l'analyse des dossiers réalisée par l'ARB indique que la comparaison des scénarios n'intègre pas de manière explicite les enjeux relatifs à la biodiversité (82%).

Moins de la moitié des structures (44%) ont associé les élus au travail itératif nécessaire à l'évaluation environnementale.



La prise en compte de la séquence ERC

Une séquence globalement peu maîtrisée et mal retranscrite dans les documents.

Les mesures d'évitement et de réduction sont majoritairement (64% et 60%) traitées dans les documents, à l'inverse des mesures compensatoires (37%). Un problème d'identification des mesures est apparu avec récurrence (73%) lors de la lecture des documents : dans la majorité des cas (53%) elles ne sont pas différenciées entre E, R et C.

Des imprécisions et perceptions différentes entre les mesures E, R, C. Cela révèle une incompréhension généralisée de la séquence de la part des structures et pose des questions vis-à-vis des exigences réglementaires sur le sujet.

Les mesures d'évitement manquent de précision et les structures interrogées ne présentent que très rarement les zones sur lesquelles des projets ont été abandonnés (mesures E). Les mesures E et R sont parfois similaires et dans la plupart des cas, les mesures « C » ne sont pas développées dans les documents.





Contacts

Véronique Ventre – Chargée de projet ERC – Planification – Trame verte et bleue
ARB Occitanie Site de Toulouse - veronique.ventre@arb-occitanie.fr – 05 61 39 67 95

Pierre Bieuzen – Chargé de projet Accompagnement des acteurs – ERC – Nature en ville
ARB Occitanie Site de Montpellier – pierre.bieuzen@arb-occitanie.fr – 04 67 17 87 48

Pour en savoir + sur l'enquête : <https://www.arb-occitanie.fr/Les-outils-techniques>

Pour suivre l'ARB : <https://www.arb-occitanie.fr/>

